

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Cégep Marie-Victorin

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Design d'intérieur (570.03)

Avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Cégep Marie-Victorin s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Cégep Marie-Victorin a évalué le programme *Design d'intérieur (570.03)* et il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 26 avril 2001. Le rapport d'évaluation du programme présente la démarche d'évaluation, un portrait de la profession de designer d'intérieur, la situation du programme, les analyses et les conclusions pour chaque critère d'évaluation ainsi que les pistes d'action. Il a été rédigé par un professeur membre du comité d'évaluation. Les annexes et le rapport d'application de la PIEP sont joints au rapport d'évaluation du programme.

Un comité composé de quatre membres et dirigé par un commissaire¹ a analysé ce rapport et effectué une visite à l'établissement les 19 et 20 septembre 2001. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration et de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs² des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Cégep Marie-Victorin selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, la Commission expose dans le présent rapport les résultats de son évaluation.

-
1. Le comité de visite était composé de M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de M^{me} Nathalie Vallée, enseignante en design d'intérieur au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, de M. Jean Morin, coordonnateur des moyens d'enseignement au Collège Laflèche et de M. Pierre Matteau, ex-directeur des études au Cégep de Chicoutimi. Le comité était assisté d'une agente de recherche de la Commission, Chantal Bouchard, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le collège privé Marie-Victorin qui, depuis 1969, offrait des programmes de formation générale et professionnelle, est devenu un établissement d'enseignement public en 1993. Ce collège offre maintenant cinq programmes et deux «double DEC» dans le secteur préuniversitaire, en plus des douze programmes du secteur technique et d'une session d'accueil et d'intégration. La population étudiante se chiffre à environ 2800 élèves par année.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission en décembre 1997. À cette occasion, la CEEC jugeait que la politique *contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité*. Elle appréciait en particulier la structure de gestion des opérations d'évaluation, le projet d'implantation du système d'information sur les programmes et le mode de détermination des programmes à évaluer. Elle formulait par ailleurs quelques remarques concernant les responsabilités liées à la préparation du devis, la rédaction du rapport d'évaluation et la participation des enseignants de la formation générale aux évaluations de programmes.

Le programme *Design d'intérieur*, d'une durée de 3 ans, est offert depuis 1993 au Cégep Marie-Victorin. Il s'agit d'un programme technique qui comprend 91 2/3 unités. Aucun stage n'est prévu en cours de formation. Le nouveau programme défini par objectifs et standards sera implanté en 2003. Le Département de design d'intérieur assume la coordination du programme. Un peu plus de 60 élèves ont fait leur entrée dans le programme en 1999. Parmi les neuf enseignants qui se partagent la formation spécifique, plusieurs sont associés à la Société des designers d'intérieur québécois (SDIQ).

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

Après avoir consulté les départements concernés, la direction des études a choisi d'évaluer le programme *Design d'intérieur* qui n'avait pas été évalué durant ses sept années d'activité. Elle a respecté la politique institutionnelle d'évaluation des programmes qui prévoit l'examen de la mise en œuvre d'un programme quatre ou cinq ans après son implantation. La direction des études a également conduit cette opération dans le but de préparer l'implantation du nouveau programme. Le processus de détermination du programme à évaluer s'est déroulé conformément à la politique du Collège.

Le système d'information sur les programmes d'études

Le système d'information sur les programmes d'études est en voie d'implantation. Il a fourni, pour cette opération d'évaluation, des données perceptuelles, descriptives et statistiques. Le Collège projette cependant d'améliorer les outils de collecte des données. Il entreprend la standardisation des questionnaires et des feuilles-réponses dans le but d'établir des bases de données comparatives. Le Collège indique son intention d'offrir une formation aux intervenants des programmes qui devront travailler avec les outils de collecte, de traitement et de gestion des données.

Le Collège envisage, dans son plan de travail pour l'année 2001-2002, le recours à un expert externe pour accélérer et concrétiser la mise en place d'un système de gestion des bases de données. La Commission reconnaît les efforts investis dans le développement du système d'information sur les programmes d'études et elle invite le Collège à poursuivre l'implantation de son système d'information.

Le déroulement du processus d'évaluation

Le processus d'évaluation s'est déroulé en six étapes comme prévu dans la politique : la description des intentions éducatives, la description de la réalité du programme, l'analyse du programme, l'appréciation des résultats, la rédaction du rapport et le suivi de l'évaluation. Les opérations d'évaluation ont débuté par la création du comité opérationnel d'évaluation, formé d'une conseillère pédagogique et de trois professeurs, et du comité opérationnel élargi (qui assiste le comité d'évaluation). Un comité institutionnel en évaluation de programmes, relevant de la commission des études, a assuré un regard externe sur les activités d'évaluation.

Dans le cadre de l'évaluation du programme *Design d'intérieur*, les professeurs ont été mis à contribution en assemblée départementale lors de l'analyse des données et également pour l'identification des pistes d'action. Les professeurs des disciplines contributives ont été réunis dans le cadre du comité opérationnel élargi. Cependant, les professeurs de la formation générale sont intervenus rarement, et de façon informelle, lors du processus d'évaluation. La Commission notait, en 1997, que la politique ne mentionne pas précisément leur participation.

En vue d'améliorer l'application de la politique, le Cégep Marie-Victorin se propose de revoir certains aspects de la démarche d'évaluation. Il souhaite préciser la place des enseignants de la formation générale et des disciplines contributives dans le processus d'évaluation et revoir ses critères d'évaluation en se référant à son système d'information sur les programmes. Il entame également une réflexion sur le processus d'évaluation continue et envisage d'inscrire sa PIEP dans une politique plus large de gestion des programmes d'études.

La Commission a pris connaissance des orientations que le Collège donne aux évaluations de programmes et souhaite être informée des changements apportés à la politique.

* * *

En somme, le Collège a conduit cette opération d'évaluation conformément à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Les principaux enjeux du programme sont formulés en questions et sous-questions dans le devis d'évaluation et sont également décrits et présentés dans le rapport d'évaluation. Les références à la *Foundation for interior design education and research* (FIDER) ont donné un aperçu de l'évolution du programme en Amérique du Nord. Le devis, annexé au rapport d'évaluation, présente tous les critères d'évaluation mentionnés dans la PIEP. Des questions sont identifiées pour chaque critère et reliées aux données à recueillir et aux moyens de collecte des données. Le devis a été adopté par le Département de design d'intérieur et par la direction des études. L'élaboration du devis a donné lieu à de nombreux échanges sur les enjeux du programme évalué. Le rapport du Collège sur l'application de la politique propose toutefois une plus grande participation de la direction des études au moment de l'élaboration du devis. La Commission encourage le Collège à modifier sa PIEP afin de donner suite à cette proposition.

La formation spécifique a fait l'objet d'une étude approfondie et les disciplines contributives ont été examinées. Les enseignants des cours des disciplines contributives faisaient d'ailleurs partie du comité opérationnel élargi. La composante de la formation générale est abordée dans les questionnaires destinés aux élèves et aux diplômés mais les enseignants de la formation générale n'ont pas été consultés de façon formelle lors de l'évaluation du programme. Dans le but de s'assurer qu'un programme est évalué dans son ensemble, le Collège aurait intérêt à associer les enseignants de la formation générale à l'évaluation d'un programme d'études.

La Commission estime que le devis d'évaluation contient les éléments pertinents pour encadrer l'évaluation du programme.

La collecte des données perceptuelles

Le Collège explique que la collecte des données perceptuelles a été optimisée pour l'évaluation du programme *Design d'intérieur*. En plus de distribuer des questionnaires aux professeurs du département, aux étudiants, aux diplômés et aux employeurs, des entrevues ont été conduites auprès de deux groupes d'étudiants et de deux groupes de diplômés, ce qui a permis de valider les réponses aux questionnaires. Les professeurs ont participé à une entrevue collective portant principalement sur la pertinence et l'efficacité du programme. Ils ont également analysé leurs plans de cours en utilisant un outil de synthèse qui permet de relier directement le contenu des plans de cours au profil de sortie du programme. La Commission relève l'efficacité de cet instrument de synthèse.

Le rapport n'a donné aucune indication sur la constitution de l'échantillon des employeurs qui ont répondu aux questionnaires. La visite a toutefois permis de constater que le choix des employeurs s'est effectué de façon à ce que l'échantillon soit représentatif de la variété des lieux de travail des designers d'intérieur. Ces informations additionnelles permettent d'établir que la collecte des données perceptuelles est adéquate.

La réalisation de l'évaluation

Les données

Des données descriptives provenant d'études réalisées par le ministère de l'Éducation et par l'agence d'accréditation FIDER ont alimenté l'analyse de la pertinence, de la cohérence et des méthodes pédagogiques. En plus des données perceptuelles recueillies, le Collège a utilisé des données statistiques sur le cheminement des étudiants, les taux de diplomation et un tableau qui illustre la comparaison des taux de réussite des cours de la formation générale avec ceux de la formation spécifique. Le Collège traite toutefois peu du taux de placement des étudiants dans le rapport. Des données sur les taux de placement étaient disponibles au Collège mais cet aspect n'a pas été approfondi lors de l'évaluation.

Le Collège n'a pas présenté un portrait des ressources humaines dans son rapport d'évaluation. Or, celles-ci représentent un élément essentiel à la compréhension de la mise en œuvre du programme. Un portrait détaillé de l'équipe d'enseignants et des intervenants du programme permettrait de compléter la description de la situation du programme évalué.

Dans le but de faire une lecture complète de la situation du programme évalué, la Commission recommande au Collège, lors d'une évaluation de programme, de présenter un portrait des ressources humaines et de leurs qualifications.

L'analyse

Cette évaluation a suscité de nombreux questionnements en ce qui concerne la pertinence et l'efficacité du programme. La pertinence du programme a été analysée selon les besoins du marché du travail, le débat sur les professions du design qui préoccupe les designers d'intérieur et les standards de la FIDER. Cette approche a aussi permis d'approfondir la cohérence du programme et de cibler les principaux objectifs visés par la formation. Les analyses concernant la pertinence, la cohérence et les méthodes pédagogiques sont présentées clairement dans le rapport d'évaluation.

La section qui porte sur l'évaluation des apprentissages est peu développée. Les instruments d'évaluation des apprentissages n'ont pas été recueillis et analysés. Le critère qui porte sur les méthodes pédagogiques comprend une section sur l'évaluation des apprentissages mais l'analyse est incomplète, le Collège se basant sur la seule opinion des élèves. C'est donc dire que les moyens de mesurer le degré d'atteinte des objectifs du programme n'ont pas été examinés. En conséquence, la Commission **suggère** au Collège d'examiner à l'avenir les instruments d'évaluation des apprentissages et l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages lors de l'évaluation d'un programme.

En ce qui concerne l'analyse des ressources humaines, elle paraît moins approfondie. Les changements, ainsi que l'atmosphère au sein du Département de design d'intérieur, ne sont abordés que rapidement dans le chapitre qui traite de la gestion. D'autant plus que le Collège ne présente pas un portrait des ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre du programme.

Les conclusions et les actions envisagées

En rapport avec chaque critère, le Collège a tiré des conclusions et, selon le cas, identifié des forces et des points à améliorer. Ces conclusions sont, en général, pertinentes et ont servi de points de départ à l'élaboration d'une série de recommandations et d'actions envisagées.

Certaines de ces actions sont déjà réalisées ou en voie de réalisation. C'est ainsi que la grille de cours du programme a été modifiée à l'automne 2001 en tenant compte des résultats de l'évaluation. De même, des enseignants travaillent à l'utilisation des outils informatiques. Constatant le faible taux de diplomation, le Collège a identifié ce programme dans son plan de réussite.

En résumé, de façon générale, la Commission constate que le Collège a su tirer des conclusions et des pistes d'action appropriées suivant les analyses effectuées.

Le suivi de l'évaluation

Le Collège entend réaliser le suivi de l'évaluation sur une période de deux ans mais il n'a pas élaboré de plan d'action. La Commission a cependant constaté que les enseignants de la formation spécifique ont commencé à s'approprier les actions envisagées et adoptées par le Département de design d'intérieur et que le Collège reconnaît l'importance d'assurer un suivi plus étroit encadré par un plan de réalisation des actions envisagées.

La Commission recommande au Collège de se donner un plan d'action formel qui identifie des priorités d'action, un échéancier et les responsabilités des intervenants du programme pour la réalisation des actions proposées dans le rapport d'évaluation.

* * *

Au terme de cette opération d'évaluation du programme *Design d'intérieur*, la Commission reconnaît que, malgré certaines lacunes, le Cégep Marie-Victorin a réalisé une application efficace de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études.

Conclusion

Cette opération d'évaluation a permis aux intervenants du programme *Design d'intérieur* de conduire une réflexion sur la situation de leur programme et de dégager les forces et les faiblesses qui le caractérisent avant l'implantation du nouveau programme, prévue pour 2003.

Les résultats de l'évaluation sont concluants sur les plans de la conformité et de l'efficacité de l'application de la politique. Le Collège annonce, dans son rapport d'application de la PIEP, une révision prochaine de ses pratiques, ce qui entraînera des modifications à la politique. Il a également souligné l'importance de terminer l'implantation de son système d'information.

Les pistes d'action présentées dans le rapport d'évaluation du programme *Design d'intérieur* devraient permettre d'améliorer la mise en œuvre du programme dans la mesure où un plan d'action viendra structurer les actions envisagées. La Commission recommande également au Collège de prévoir un portrait des ressources humaines du programme lors d'une évaluation. Des suggestions et commentaires sont formulés concernant la participation des enseignants de la formation générale et l'évaluation des instruments d'évaluation des apprentissages.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Cégep Marie-Victorin de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation du programme *Design d'intérieur*, a été conforme et efficace.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep Marie-Victorin partage les conclusions de ce rapport et il fait part à la Commission des suivis réalisés concernant l'évaluation du programme et l'application de la PIEP.

En ce qui concerne l'évaluation du programme *Design d'intérieur*, un plan d'action a été élaboré incluant les responsabilités liées aux actions envisagées. Le suivi des actions est resserré par la production de bilans et les changements apportés au programme sont validés auprès des étudiants finissants. La Commission estime que ces mesures devraient contribuer à assurer la qualité du programme offert.

Le Collège a mis sur pied un mécanisme d'examen continu des instruments d'évaluation des apprentissages. Il poursuit le développement de son système d'information et il travaille à l'intégration de l'évaluation de programme dans la gestion de ses programmes d'études. Ces aménagements devraient contribuer à améliorer l'application de la PIEP.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président